



CONDITIONS GENERALES DE FORMATION

Les stipulations des présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations réalisées par la société EFD Consulting.

Article 1 : Inscription aux formations

Toute inscription à un stage de formation doit faire l'objet par tous moyens d'une confirmation écrite. Des dates de formation ne pourront être considérées comme définitivement réservées qu'à la réception de la convention de formation, datée, dûment signée, mentionnant le (les) nom(s) du (des) participant(s), accompagnée du chèque d'acompte représentant pour moitié le prix de la formation.

La réception de ces documents implique l'adhésion pleine et entière du responsable signataire et du (des) stagiaire(s) aux présentes conditions générales de participation.

Article 2 : Lieu

La formation pourra se dérouler, soit au sein de l'établissement ou de l'entreprise, soit dans une salle choisie et réservée par les soins du cocontractant. Si le lieu de formation devait être modifié, tout changement, devra être soumis à l'accord de la société EFD Consulting. Ou bien, la formation pourra se dérouler en distanciel, via Teams. Chaque stagiaire pourra donc se trouver dans le lieu de son choix.

Si les modalités de formation devaient être modifiées, tout changement, devra être soumis à l'accord de la société EFD Consulting.

Article 3 : Tarifs et conditions de règlement

Tous les prix pratiqués par EFD Consulting sont non soumis à la TVA*. Ils figurent sur le catalogue ainsi que sur chaque programme et sont valables pour une année civile. Les frais éventuels d'hébergement ou de restauration des stagiaires ne sont pas inclus dans nos prix, et pourront rester à la charge du comité social et économique ou de l'entreprise.

Les offres tarifaires spéciales ont une durée de validité de trois mois à partir de la date de l'offre.

Les factures d'EFD Consulting sont émises à l'issue de la formation, payables comptant à réception, sans escompte, par chèque, virement bancaire ou postal. Toute facture non payée à l'échéance est passible d'une pénalité de retard calculée au taux de 1,5 fois le taux d'intérêts légal en vigueur, calculée au jour le jour et exigible sans qu'un rappel soit nécessaire (Loi n°2001-420 du 15 mai 2011) Le client ne pourra en aucun cas faire valoir ses propres conditions de paiement et imposer à la société EFD Consulting ses délais de règlement.

L. 441-3 et L. 441-6 du code de commerce – Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement. Fixant le montant de cette indemnité à 40 €.

En cas de prise en charge du paiement par un organisme payeur extérieur, il appartient au responsable signataire de communiquer tous les éléments nécessaires au paiement et de s'assurer de la bonne fin du règlement par l'organisme. En cas de non prise en charge, le cocontractant à la convention de formation reste seul redevable du coût de la formation, en tant que débiteur solidaire.

Article 4 : Documents administratifs

La réception de la convention de formation signée et de l'acompte entérine l'inscription à la formation.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi ainsi qu'un relevé de présence sera adressé au responsable signataire avec la facture correspondante.

Le règlement intérieur de notre organisme reste à la disposition du responsable signataire. Les stagiaires peuvent le consulter au dos de l'annexe de la convention de formation.

Article 5 : Assurances

Certaines sessions de formation pouvant être organisées chez le client ou dans tout autre lieu de son choix, le client devra alors vérifier, que le local accueillant la formation, bénéficie de toutes les garanties et assurances nécessaires. La responsabilité de la société EFD Consulting ne saurait être engagée, sous quelle que forme et de quelle manière que ce soit, pour des éventuels incidents survenus. La société EFD Consulting a pour sa part souscrit toutes les assurances exigées pour assurer des formations dans ses locaux.

Article 6 : Conditions d'annulation et de report

Tout stage commencé est dû dans son intégralité. Toute annulation d'une inscription doit être notifiée par fax ou par courrier AR à EFD Consulting au moins 8 jours ouvrables avant le début du stage. Seul des motifs d'ordre économique, financier et d'organisation peuvent être concernés par l'annulation ou le report de la formation. EFD Consulting facturera un dédit correspondant aux frais réellement engagés, montant que les entreprises ne pourront pas imputer sur leur budget formation.

EFD Consulting se réserve le droit d'ajourner une session, pour cas de force majeure tels : (grève, maladie de l'intervenant, accident de circulation de l'intervenant, ...). EFD Consulting s'engage à proposer au responsable signataire des dates ultérieures. Dans le cas où le comité social et économique ou l'entreprise se serait déjà acquitté du coût pédagogique, celui-ci serait affecté à une nouvelle session.

Article 7 : Litige-Compétence juridictionnelle

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.

Tout litige qui ne pourrait être réglé amiablement serait de la compétence exclusive du Tribunal d'Instance de Nîmes quel que soit le siège ou la résidence du cocontractant.

EFD CONSULTING

21, rue de la Marine 30230 RODILHAN

Tel : 04 66 02 09 43 – Fax : 04 66 57 25 86

Email : contact@efdconsulting.com - Internet : www.efdc consulting.com

RC NIMES - SARL au capital de 7000 € - Agrément formation - Siret : 45272309100024 - APE : 7022Z